



## Appel à projets 2023/2024 Cité Educative de Saint Laurent du Maroni

Cet appel à projets concerne toute demande de subvention pour l'année scolaire 2023-2024, au titre de la Cité Educative dans le cadre de la politique de la ville.

La demande de subvention doit se faire obligatoirement sous format dématérialisé et devra être déposée sur la plateforme « Dauphin » au plus tard : **le 4 mai 2023 inclus.**

### 1. Préambule

Mise en œuvre depuis septembre 2021, la Cité Educative de Saint Laurent du Maroni, copilotée par la ville, le Rectorat et l'État, est **un label d'excellence qui poursuit l'objectif d'intensifier les prises en charge éducatives** des enfants et des jeunes (scolarisés ou pas) avant, pendant, autour et après le cadre scolaire ; ainsi que le développement de la coopération entre les acteurs éducatifs du territoire (Ville, Etat, Education Nationale, CAF, associations).

La Cité Educative est **une démarche** qui offre l'opportunité de mieux coordonner et renforcer les dispositifs existants, tout en imaginant de nouvelles actions, afin d'offrir les meilleures conditions d'apprentissage et d'épanouissement aux enfants et aux jeunes sur l'ensemble du territoire de Saint-Laurent du Maroni.

Au travers de cette démarche novatrice partenariale, il s'agit également de fédérer les acteurs partageant les mêmes thématiques et prêts à contribuer ensemble à l'éducation des enfants et des jeunes, en lien avec leurs familles, au sein d'une **grande alliance éducative territoriale**.

A ce titre, l'équipe de pilotage de la Cité Educative de Saint-Laurent du Maroni composée du **Rectorat de l'Académie de Guyane, de la Préfecture de Guyane et de la Ville de Saint-Laurent du Maroni**, lance un appel à projets pour l'année scolaire 2023/2024, dans la perspective d'un démarrage des projets retenus dès **septembre 2023**.

### 2. Les axes stratégiques de la Cité Educative de Saint-Laurent du Maroni

Les actions proposées doivent s'inscrire dans au moins l'un des 3 objectifs et dans l'une des 5 thématiques prioritaires. Ces actions s'adressent à des enfants et jeunes de 0 à 25 ans, des parents d'élèves ou des personnels habitants la commune de Saint-Laurent du Maroni :

<b>Objectif 1 : Conforter le rôle de l'école</b>	Améliorer le bien-être de tous, élèves et personnels
	Renforcer le suivi personnalisé des élèves en amont et sur la durée
	Renforcer les alliances éducatives à l'interne et avec les partenaires

<b>Objectif 2 : Promouvoir la continuité éducative</b>	Encourager l'implication et la coopération des parents et conditions d'exercice de la parentalité
	Promouvoir l'éducation artistique et culturelle
	Développer du sport scolaire, de la pratique sportive et des activités de bien être corporel
	Promotion des valeurs collectives et prévention des risques
<b>Objectif 3 : Ouvrir le champ des possibles</b>	Identifier et insérer professionnellement les jeunes sans qualification
	Développer l'offre linguistique et lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme
	Favoriser l'ouverture culturelle et citoyenne
	Démarche "Aller vers les jeunes"
	Mettre en place une cellule de veille socio-éducative pour lutter contre l'évitement et le décrochage scolaire

**En terme concret, les actions proposées devront concerner l'une des 5 priorités thématiques de la Cité Educative de Saint Laurent du Maroni :**

- les apprentissages fondamentaux et savoirs de base
- la relation parents-écoles et la parentalité,
- la citoyenneté, le vivre ensemble et l'ouverture culturelle,
- l'apaisement du climat scolaire et la prévention de la violence,
- l'éducation à la santé,

**3. Les critères d'éligibilité :**

<b>Public visé</b>	L'action proposée doit avoir comme bénéficiaires : -les enfants et les jeunes de 0 à 25 ans (scolarisés ou pas), avant, pendant, autour et après le cadre scolaire, -les parents d'élèves, -les personnels éducatifs.
<b>Territoire</b>	Saint-Laurent du Maroni
<b>A qui est destiné cet appel à projets</b>	<b>Cet appel à projets s'adresse aux :</b> - Associations loi 1901 ; - Établissements publics ; -Etablissements scolaires et écoles <b>implantés à Saint Laurent du Maroni</b> de la maternelle à la terminale, publics ou privés  <b>Les acteurs qui ont déjà bénéficié d'un financement de la Cité Educative en 2022/2023, peuvent redemander un financement pour 2023/2024 à la condition de fournir jusqu'au 4 mai 2023 inclus, un bilan d'étape de mise en œuvre de leur action selon le formulaire proposé (voir Annexe 2 jointe)</b>

<p><b>Axes du programme et thématiques prioritaires de la Cité Educative</b></p>	<p><b>Le projet proposé doit être :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Inscrit dans l'un des trois axes et l'une des 5 thématiques de la Cité Educative de Saint-Laurent du Maroni.</b></li> <li>- <b>Co-financé</b> : la Cité Educative finance maximum 80% du coût total du projet.</li> <li>- <b>Multipartite</b> : le projet proposé doit permettre la mobilisation de l'alliance éducative de Saint-Laurent du Maroni (parents, établissements scolaires, services de l'État, des collectivités locales dont la Ville, associations de quartier, habitants, etc.).</li> </ul>
<p><b>Procédure de dépôt de demande de subvention</b></p>	<p>-Toutes les demandes de subvention (EPL, Associations, collectivités, ...) doivent être déposées numériquement sur la plateforme « Dauphin » (<b><u>Voir Annexe 1 jointe</u></b>) . <a href="https://usager-dauphin.cget.gouv.fr/">https://usager-dauphin.cget.gouv.fr/</a> <b>exceptés</b> les projets portés par les écoles qui devront se rapprocher de la coordinatrice de la Cité Educative/Education Nationale.</p> <p>-Les porteurs des projets peuvent être accompagnés par les deux coordinatrices de la Cité Educative pour la constitution du dossier de candidature de l'appel à projets.</p>
<p><b>Critères de sélection des projets</b></p>	<p><b>La sélection des projets est établie sur la base des critères suivants, sans hiérarchisation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'impact sur la réussite éducative des enfants de 0 à 25 ans et sur la structuration de l'alliance éducative ;</li> <li>- La mise en cohérence et les synergies créées avec les dispositifs existants ;</li> <li>- La mobilisation de cofinancements</li> <li>- La qualité des <b>relations partenariales induites</b> par et pour le projet. La Cité Educative encourage <b>les projets de coopération multipartite.</b></li> <li>- L'implication des enfants, des parents et des personnels éducatifs dans le montage du projet ;</li> <li>- Des méthodes innovantes de mobilisations du public ;</li> <li>- La faisabilité technique et financière du projet ;</li> <li>- La conformité du dossier de candidature : informations dûment complétées, intégralité des documents fournis, qualité et clarté de la forme et du contenu.</li> </ul> <p><i>Le comité technique de la Cité Educative se réunira pour instruire collectivement les projets et <b><u>rendre son avis fin mai 2023.</u></b></i></p>

## Pour tous renseignements complémentaires

**Une réunion d'information vous est proposée le jeudi 30 mars à 14h30 au Camp de la transportation sur la terrasse du CIAP.**

- Mathieu BROUSSE, Délégué du préfet à Saint Laurent du Maroni : [mathieu.brousse@guyane.pref.gouv.fr](mailto:mathieu.brousse@guyane.pref.gouv.fr)
- Khouloud JAMAULT, Coordinatrice Cité Educative, éducation nationale : [khouloud.jamault@ac-guyane.fr](mailto:khouloud.jamault@ac-guyane.fr)
- Ania MAHASINGH, Coordinatrice Cité Educative, ville de Saint Laurent : [a.mahasingh@saintlaurentdumaroni.fr](mailto:a.mahasingh@saintlaurentdumaroni.fr)